

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

L'économie bleue : pilier d'un nouveau modèle de développement du Maroc

Auto-saisine n°38/2018

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

L'économie bleue : pilier d'un nouveau modèle de développement du Maroc

Auto-saisine n°38/2018

Conformément à l'article 6 de la loi organique N°128-12 relative à son organisation et à son fonctionnement, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) s'est autosaisi, en date du 1^{er} décembre 2017 d'un rapport sur le thème de l'économie bleue.

Dans ce cadre, le Bureau du Conseil a confié à la Commission permanente chargée des Affaires de l'Environnement et du Développement durable la préparation d'un rapport sur le sujet.

Lors de sa 93^e session ordinaire tenue le 21 décembre 2018, l'Assemblée Générale du Conseil Économique, Social et Environnemental a adopté à l'unanimité un rapport intitulé : « *Economie Bleue : pilier d'un nouveau modèle de développement du Maroc* », dont est extrait le présent avis.

Introduction

Ces dernières années, la communauté internationale a pris conscience de l'important relais de croissance offert par l'économie bleue. En effet, nos modes de production et de consommation, jusque-là peu durables, ont conduit à une surexploitation, voire un épuisement, des ressources terrestres, ce qui a poussé les Etats côtiers à se tourner vers les ressources marines qui offrent un grand potentiel de richesses pouvant stimuler la croissance économique, la prospérité sociale, tout en assurant la protection de l'environnement.

L'économie bleue apparaît alors comme une nouvelle opportunité qui s'inscrit parfaitement dans cet esprit de durabilité et de résilience prôné par l'Agenda des Nations Unies pour le Développement Durable. L'économie bleue contribue ainsi à l'atteinte des objectifs de l'agenda 2030 et notamment de l'ODD14: « *conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* ».

A l'échelle africaine, l'Union Africaine a clairement inscrit cette ambition dans sa vision de l'Agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons » et qualifie l'économie bleue de « Nouvelle frontière de la renaissance africaine (...) L'économie bleue peut jouer un rôle essentiel dans la transformation structurelle de l'Afrique, la croissance économique durable et le développement social ... ».

Cette ambition a aussi été mise en exergue lors de la récente conférence mondiale sur l'économie bleue qui s'est déroulée du 26 au 28 novembre 2018 à Nairobi au Kenya. Près de 15 000 participants venus du monde entier, inspirés par l'opportunité unique de créer davantage de prospérité pour tous, tout en préservant les ressources en eau pour les générations présentes et futures, ont mené des discussions stratégiques pour la mise en valeur et la préservation des ressources d'une économie bleue durable et pour accroître les efforts visant à éliminer la pauvreté et améliorer la santé nutritionnelle. Grâce à une détermination collective et des efforts aux niveaux local, national et international, la communauté mondiale peut ainsi intensifier ses investissements et exploiter pleinement le potentiel des océans afin d'accélérer la croissance économique, générer des emplois et lutter contre la pauvreté.

Engagé dans cette dynamique, le Maroc se positionne comme un acteur investi dans les agendas mondiaux et régionaux, qui pourrait apporter sa contribution au développement de cette économie bleue durable et inclusive.

Avec ses deux façades maritimes méditerranéenne et atlantique, ses 3 500 km de littoral et ses 1.2 millions de km² de zone économique maritime exclusive, sa richesse halieutique convoitée et ses ressources énergétiques, fossiles et renouvelables, au potentiel encore sous-exploité, le Maroc jouit d'un capital maritime important. Dans son histoire plurimillénaire, grâce à sa position géostratégique à la croisée des civilisations et des chemins maritimes (Afrique, Europe et région MENA), le Maroc a été un lieu de transit incontournable pour les flux de marchandises échangées. Le Maroc s'est donc tout naturellement construit autour de ses ports, ses comptoirs et a développé une expertise et un savoir-faire dans les différents métiers liés à la mer.

Certaines activités, comme la pêche, le tourisme, le transport maritime et la logistique portuaire occupent une place historique prédominante dans l'économie du Maroc et bénéficient chacune de stratégies sectorielles bien définies. D'autres activités nouvelles, comme l'exploration offshore ou les biotechnologies marines, sont encore peu développées alors qu'elles présentent un très grand potentiel. L'ambition d'une stratégie d'économie bleue réside dans la mise en cohérence, la complémentarité et la coordination entre toutes ces activités qui s'exercent sur un même territoire fragile et menacé.

Aujourd'hui, cette économie bleue marocaine doit être conçue autour d'une vision écosystémique. La préservation de la santé des océans et de la biodiversité marine en est un axe essentiel, sans occulter le potentiel d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Elle doit contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales tout en assurant un meilleur partage des richesses. Une économie bleue fondée sur une exploitation durable et socialement inclusive des ressources et du potentiel de la mer et de ses services écosystémiques. Une économie bleue performante économiquement, socialement inclusive et respectueuse de l'environnement, pouvant constituer l'un des piliers du nouveau modèle de développement du Maroc de demain.

Pour être effective, cette vision doit se décliner à tous les niveaux des acteurs, des dimensions et des échelles territoriales de l'économie bleue, dans une stratégie globale et intégrée.

Objectifs de l'auto-saisine et méthodologie de travail

Le but du présent avis est de porter une réflexion stratégique sur le capital maritime et les milieux marins marocains et d'en analyser les atouts, les contraintes, les opportunités et les menaces actuelles, avant de proposer des lignes directrices et des mesures opérationnelles pour décliner la vision suscitée.

Pour matérialiser la vision d'une nouvelle économie bleue marocaine durable et inclusive, le CESE s'est basé sur une analyse approfondie et croisée de l'espace marin marocain et de l'ensemble de ses activités sectorielles associées. Il a pour cela, adopté une approche participative, en auditionnant et recueillant les avis et perspectives de l'ensemble des parties prenantes intervenant dans le secteur maritime.

Le présent avis se fonde sur l'analyse des différentes données recueillies par la Commission chargée des affaires de l'environnement et du développement durable. Il présente le diagnostic analytique de l'espace maritime marocain et ses activités, ainsi que les pressions et les contraintes qu'il subit, pour aboutir, *in fine*, à des recommandations adaptées aux spécificités économiques, sociales, environnementales et culturelles du Maroc.

De plus, le rapport du CESE a analysé le contexte de l'économie bleue au niveau international, africain et méditerranéen et ce, aux fins de préciser d'une part le contenu du concept d'économie bleue, d'étudier les différentes opportunités qu'il représente pour les pays émergents à travers le Monde, et d'examiner d'autre part les possibilités offertes par l'insertion du Maroc dans cette dynamique continentale et internationale.

Le pari d'un nouveau modèle d'une économie bleue marocaine résiliente convoque aujourd'hui la restructuration, certes à des degrés variés, des secteurs maritimes dans le sens d'une triple performance économique, sociale et environnementale. Ces activités doivent migrer vers davantage de durabilité, d'inclusion, de respect de l'environnement et des écosystèmes. Ainsi, une analyse de la chaîne de valeur de l'ensemble des secteurs, associés à la mer et au littoral, a été faite pour identifier les modèles permettant de créer la valeur locale de manière plus optimale. De plus, le CESE a évalué les activités non marchandes, supports fondamentaux des activités économiques de la mer. En effet, le développement de l'expertise, l'innovation, la connaissance des milieux marins et la recherche scientifique, l'éducation, l'observation et la surveillance sont des conditions déterminantes pour assurer le déploiement et la viabilité de secteurs maritimes compétitifs et résilients, sur la base d'une approche écosystémique.

Dans la dernière étape de son diagnostic, le CESE s'est intéressé à ce qu'il considère comme un point central de l'économie bleue : la gouvernance. En effet, la collaboration et la coordination de l'ensemble des parties prenantes et acteurs de la mer constitue le socle de l'économie bleue. La gouvernance s'avère indispensable pour parvenir à l'objectif de préservation de l'espace marin, de sa valorisation et de son exploitation durable et inclusive. Cet avis expose à la fin la réflexion menée sur le contenu et les modalités de mise en œuvre d'une planification spatiale maritime, s'appuyant sur le territoire national et ses régions, afin de mieux gérer la planification et assurer la coordination des activités liées à la mer sur les régions côtières.

La transition vers une économie bleue nécessite, en effet, un leadership au plus haut niveau à même d'assurer la coordination et l'arbitrage qui permet de coordonner entre les différents secteurs productifs ainsi que tous les acteurs concernés. Ce leadership permettra également de s'assurer de l'intégration du Maroc dans la dynamique internationale relative au littoral et à la gestion des espaces marins et d'honorer ses engagements au titre des conventions internationales ratifiées.

L'avis propose en conclusion des recommandations opérationnelles de mise en œuvre pour accompagner chaque décideur dans l'implémentation d'une stratégie nationale de l'économie bleue.

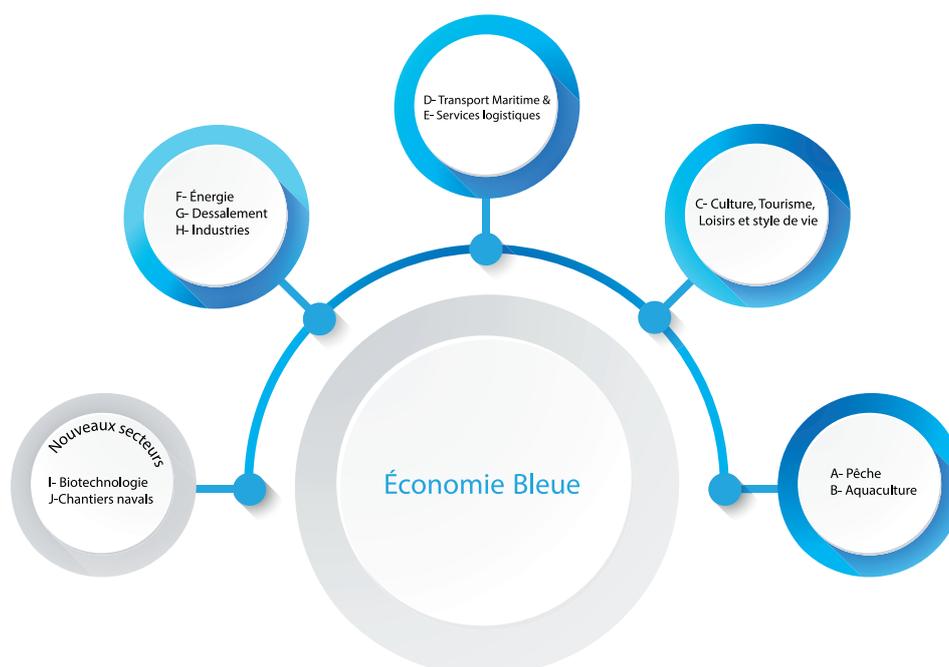
1. Considérant la place de l'économie bleue au niveau mondial :

L'économie bleue au niveau mondial se définit comme un véritable moteur de développement socio-économique. En effet, la mer, moteur de croissance économique, est un des premiers facteurs de développement et de puissance des États, à travers 5,4 millions emplois créés, et une valeur ajoutée brute de près de 500 milliards d'euros par an. Les institutions internationales ont fait évoluer le concept et la définition de l'économie bleue, commençant par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, qui a lancé ce concept pour les pays insulaires, ciblant en premier les Iles Caraïbes. La Banque Mondiale s'est attachée à généraliser le concept pour inclure d'autres pays en développement, suivie de la Commission Européenne, et plus tard de l'Union pour la Méditerranée et l'Union Africaine.

C'est ainsi qu'au niveau du continent africain, l'économie bleue s'articule autour de quatre axes: (i) défendre une gestion et une utilisation durables des écosystèmes aquatiques et des ressources correspondantes; (ii) optimiser les retombées socioéconomiques du développement durable des milieux aquatiques; (iii) préserver les écosystèmes aquatiques et les ressources associées en réduisant les menaces et les impacts liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles; et (iv) accomplir les objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la conservation et l'exploitation durables des océans, des mers et des ressources marines et à la garantie d'un accès à l'eau et à l'assainissement pour tous.

Force est de constater qu'une réelle mobilisation internationale s'est formée, aujourd'hui, autour de l'intégration du concept de l'économie bleue dans les agendas mondiaux. Cette mobilisation qui s'est construite progressivement depuis la Conférence de Rio en 1992, a été renforcée en 2015 par l'Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), à travers l'ODD 14 qui vise à « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ».

Le concept de l'économie bleue, en plus des secteurs maritimes traditionnels tels que la pêche, le tourisme et les activités portuaires, comporte désormais de nouveaux secteurs porteurs de forts potentiels de croissance : aquaculture, écotourisme, bioproduits marins ou biotechnologie, construction navale, etc.



Au Maroc, la convergence entre capital institutionnel et stratégies sectorielles favorise le développement de l'économie bleue. En effet, en plus de la Constitution de 2011 et des conventions internationales ratifiées par le Royaume, plusieurs engagements ont été pris en faveur du développement durable à travers la loi cadre n°99-12 portant Charte Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable, ainsi que la Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD). De plus, le Plan National du Littoral (PNL) présente un nouveau cadre juridique et réglementaire pour la gestion du littoral qui permet de dresser une feuille de

route contribuant éventuellement à la concrétisation du développement intégré des secteurs de l'économie bleue. Enfin, le schéma directeur de valorisation du domaine public maritime (DPM), en cours de finalisation par la Direction des ports et du domaine public maritime relevant du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, contribuera à l'optimisation de la gestion du foncier du DPM et à une meilleure coordination entre acteurs institutionnels et opérateurs dans le domaine maritime.

De plus, l'engagement du Maroc s'est traduit par l'implication dans la stratégie de l'économie bleue du continent Africain et dans la stratégie régionale de l'économie bleue Méditerranéenne.

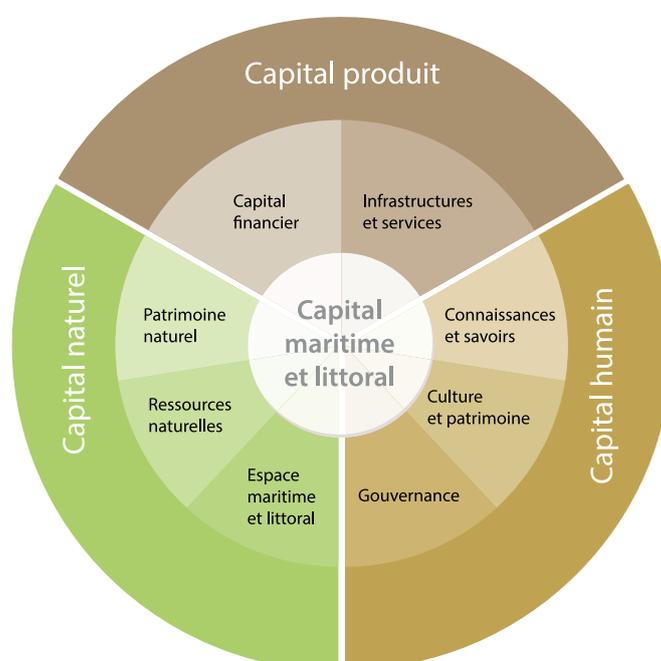
2. Evaluant le capital maritime marocain:

L'analyse du capital maritime marocain appelle à la mise en place d'une stratégie intégrée de l'économie bleue, visant à protéger le patrimoine marin et développer le capital maritime du pays.

Le Maroc bénéficie d'une longue histoire d'activités maritimes qui génèrent une part non négligeable du PIB, notamment grâce aux emplois qui lui sont liés.

En effet, le Maroc est pourvu d'un capital maritime important qui lui confère un net avantage compétitif du fait de sa position géographique et de l'abondance de ses ressources naturelles, et dans une moindre mesure, des infrastructures dédiées aux activités maritimes.

Capital maritime marocain



- Capital produit : machines, équipements, infrastructures et foncier urbain.
- Capital naturel : ressources naturelles, patrimoine naturel, ressources halieutiques.

- Avoirs nets extérieurs : actifs financiers.
- Capital humain : connaissances et savoirs, compétences et savoir-faire.
- Capital institutionnel : gouvernance, lois, institutions.

3. Analysant les moteurs de croissance de l'Economie Bleue :

Le rapport a examiné les différents secteurs productifs de l'économie bleue afin de définir ses axes et d'identifier les opportunités de croissance et de développement qu'elle offre.

Le but n'étant pas d'en faire une analyse et un diagnostic approfondis par secteur, mais de se focaliser sur les possibilités de croissance offertes dans un cadre de chaîne de valeur optimale, d'intégration et de synergies intersectorielles conformément à la définition même du concept de l'économie bleue.

Si l'importance des secteurs historiques ou traditionnels est soulignée, cet exercice permet surtout d'attirer l'attention sur les filières émergentes et celles d'avenir. Les moteurs de croissance identifiés se répartissent en deux catégories, en fonction de leur caractère productif et marchand ou non.



Les activités marchandes de la mer ont un fort potentiel de création de richesses et d'emplois. Certaines activités, comme la pêche, le tourisme, le ferry et le transport occupent une place historique prédominante dans l'économie du Maroc. En outre, d'autres activités telles que le gaz et le pétrole offshore ou les sports nautiques et la plaisance, demeurent encore sous-développées bien qu'elles présentent un potentiel certain.

Les activités maritimes marchandes regroupent les catégories suivantes : le secteur halieutique, le tourisme, les activités portuaires, les énergies, le dessalement de l'eau de mer et les biotechnologies marines. Les points essentiels à mettre en exergue par rapport à ces catégories :

1. **Concernant le secteur de la pêche** : il représente entre 1% (activité primaire) et 2% du PIB (activité de valorisation comprise) et génère près de 700 000 emplois directs et indirects. Après la crise qu'a connue le secteur en 2003-2004, le Ministère de tutelle a lancé une stratégie de développement en 2009 nommée Halieutis composée de trois piliers : la durabilité des pêcheries, la performance des infrastructures de pêche et de commercialisation et la compétitivité des produits de la pêche. En 2017, la quantité de poisson pêchée s'élève à 1,4 million de tonnes et les exportations qui représentent environ 80% des captures ont généré des revenus s'élevant à 22 milliards de dirhams. Pour sa part, la pêche artisanale a bénéficié d'une mise à niveau à travers la mise en place des plans *Ibhar I et II*, qui ont permis l'équipement des barques artisanales en caissons isothermes pour une meilleure conservation des produits de la mer.
2. **S'agissant de l'aquaculture** : cette filière n'a pas encore véritablement décollé en dépit du fort potentiel que le Maroc offre en la matière (une production d'environ 510 tonnes / an). C'est ainsi que, l'Agence Nationale de Développement de l'Aquaculture (ANDA) a été créée pour assurer le suivi de la mise en œuvre du segment aquacole de la stratégie *Halieutis*. Cette stratégie a pour objectif de produire 200 000 tonnes de produits aquacoles pour un chiffre d'affaires de 5 milliards de dirhams et 3 milliards de dirhams d'exportations halieutiques à l'horizon 2030.
3. **Concernant le secteur du tourisme** : il constitue un axe majeur de l'économie marocaine. C'est le deuxième contributeur au PIB national et un important créateur d'emplois. Le Plan Azur vision 2020 lancé par le Maroc pour attirer 10 millions de touristes à l'horizon 2020, en mettant en place six stations balnéaires : Meditterania Saïdia, Mazagan Beach, Mogador, Port Lixus, Taghazout Bay et Plage Blanche Guelmim n'a manifestement pas atteint ses objectifs. Le développement de filières telles que la croisière, la plaisance, ainsi que les loisirs et sports nautiques, en a sensiblement pâti.
4. **Concernant les activités portuaires** : elles nécessitent des investissements importants dans les infrastructures logistiques et portuaires. Ces activités incluent le transport des passagers et de la marchandise, la construction et la réparation navale. En effet, pour développer le transport des passagers, le Maroc a mis en route une Stratégie Portuaire Nationale (2030) prévoyant de doubler le nombre annuel de passagers d'ici 2030, passant ainsi de 3 à 7,6 millions. Cette stratégie dénote d'une forte volonté politique de renforcer le transport national par ferry et prévoit la modernisation des infrastructures. Le transport maritime de marchandises assure plus de 95% des échanges commerciaux entre le Maroc et l'extérieur. Aussi, le développement d'une véritable compétitivité logistique du Maroc représente-t-il un enjeu de grande envergure étant donné l'impact du secteur sur la consécration du Maroc comme hub de premier choix.

5. **Concernant le développement de la construction et la réparation navale :** il permet de faire face à une demande non-satisfaite par la production nationale. Une stratégie a été lancée pour faire du Maroc un hub pour la construction navale pour des navires pouvant aller jusqu'à 120 m. Le démantèlement des navires pourrait également représenter de nouvelles opportunités pour dynamiser le secteur.
6. **Concernant le secteur de l'énergie :** il présente un potentiel encore sous-exploité. En effet, pour le pétrole et le gaz offshore, il y a 400 000 km² de bassins sédimentaires. En ce qui concerne les énergies renouvelables offshore, des solutions énergétiques à haut potentiel sont encore sous exploitées, qui nécessiteraient des investissements lourds.
7. **Concernant les biotechnologies marines :** elles présentent des applications industrielles à fort potentiel et le Maroc détient certes une grande richesse en biodiversité, mais qui reste sous-exploitée. Le marché de la biotechnologie marine a plusieurs secteurs d'application : pharmaceutique, cosmétique, aliments et boissons, protection des cultures, biotechnologie industrielle et produits botaniques.
8. **Concernant le dessalement de l'eau de mer :** il constitue une priorité de l'économie bleue, vu les précipitations irrégulières que connaît le Maroc et qui le placent dans une position de stress hydrique critique dans les années à venir. L'intégration des nouvelles technologies et énergies nouvelles permet d'optimiser les efforts d'investissements.

Parallèlement à ses différentes activités économiques, les activités non marchandes sont indispensables pour protéger, entretenir, gérer et développer le capital maritime marocain. En effet, la recherche et l'innovation, la collecte et le traitement des données, l'éducation forment la matrice support des activités marchandes. Les synergies créées entre les activités marchandes et non marchandes sont indispensables pour assurer la mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue.

L'observation et le suivi des espaces maritimes présenteraient un appui essentiel aux politiques publiques. De plus, la sécurité et la surveillance des frontières restent indispensables au développement de l'économie bleue. Enfin, l'éducation et la formation pour une main d'œuvre bleue compétente demeurent la base de la réussite d'une stratégie d'économie bleue.

4. Tenant compte des pressions exercées sur le littoral marocain :

Au Maroc, le processus exponentiel de littoralisation exerce une pression environnementale accrue sur les espaces côtiers. L'intensification des activités fragilise son patrimoine naturel, notamment dans les espaces les plus convoités.

Cette situation est aggravée par les changements climatiques et l'augmentation des activités anthropiques qui menacent les océans par la hausse de la température de l'eau et du niveau des mers, les modifications de la salinité et de l'acidité des océans et les effets de la pollution, notamment la pollution plastique. Cette dernière présente une vraie menace pour l'espace maritime vu les risques économiques, sanitaires et environnementaux qu'elle génère.

S'agissant de ce dernier point, et à l'échelle planétaire, 90 % des déchets retrouvés à la surface des océans sont constitués de plastiques, parmi lesquels 60 % sont sous forme de sachets. Il a été estimé que la mauvaise gestion des déchets des ménages ou des déchets municipaux ont été responsables en 2010 de 5 à 13 millions de tonnes de plastiques dans les océans. Ce chiffre pourrait être multiplié par 10 en 2025 pour passer à 130 millions de tonnes de plastique qui pourraient être déversés dans les océans. Cette augmentation serait majoritairement due à la consommation de plastique dans les pays émergents qui n'ont pas encore développé des systèmes de collecte ou de recyclage efficaces. Le Maroc a adopté la loi 77-15 contre l'utilisation du plastique pour en minimiser l'impact. En outre, d'autres pollutions menacent l'équilibre de l'océan et de sa biodiversité, y compris la pollution sonore, la pollution liée aux marées noires, et la pollution liée aux rejets des eaux usées.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que le Maroc s'est engagé dans un processus de protection de la biodiversité marine qui ne cesse de régresser depuis plus de 50 ans du fait de la surpêche et de la pollution.

Cette protection se fera dans le cadre de la révision de la Stratégie et du Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité (SPANB). A l'horizon 2030, celle-ci ambitionne de conserver, restaurer, valoriser et faire une utilisation rationalisée de la diversité biologique, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, au bénéfice de tous, tout en contribuant au développement durable et au bien-être de la société marocaine. De même, le plan *Halieutis* met en place des aires marines protégées et récifs artificiels pour une meilleure gestion écosystémique des milieux et de leurs usagers. Les aires marines protégées (AMP) présentent un intérêt biologique et écologique particulier puisqu'elles œuvrent à la protection des habitats marins, à la restauration des zones dégradées, à la protection de la diversité biologique et à la protection des ressources halieutiques exploitées. Le Maroc recense à ce jour 3 Aires Marines Protégées : la zone Oued Amtter – Tamrabet, la zone Souiria Kdima – Moulay Bouzerktoum et la zone Aglou – Legzira.

5. Accordant une place primordiale à la gouvernance des politiques publiques et à la planification spatiale marine :

Au cours des dernières décennies, les activités maritimes au Maroc se sont souvent développées de manière opportuniste et isolée, sans qu'elles ne soient encadrées par une stratégie globale. Or, l'économie bleue appelle une action à plusieurs niveaux. A travers le monde, l'économie bleue est un processus qui fédère et rassemble de nombreux acteurs de secteurs et géographies différentes.

La gouvernance des politiques est une problématique particulièrement sensible de l'économie bleue, car elle engage une multitude d'organismes compétents. En effet, une intégration horizontale à travers les secteurs est aussi importante qu'une intégration verticale. L'espace maritime du Maroc est pluri-territorial ; il suppose la participation des acteurs à plusieurs niveaux (international et régional, national et local). Il est aussi pluridisciplinaire où plusieurs secteurs et stratégies sectorielles s'imbriquent (transport, exploitation pétrolière, pêche, tourisme ; etc), nécessitant l'implication de différents acteurs publics (agences, départements ministériels) et privés (ONGs, groupement de professionnels, etc.).

Aujourd'hui, il existe au Maroc un nombre très important d'organismes compétents dans le domaine maritime, mais ce dernier souffre d'une absence de coordination verticale et horizontale, qu'elle soit formelle ou informelle.

De même, le littoral n'a pas à ce jour fait l'objet d'une politique d'aménagement et de sauvegarde de ses ressources d'une manière cohérente et globale. Force est de constater que les politiques publiques en la matière demeurent fragmentées du fait de la grande pluridisciplinarité des sujets marins, même si quelques tentatives à ce niveau existent. L'essentiel des grandes politiques publiques maritimes au Maroc ont été jusqu'à présent majoritairement sectorielles. La nécessité d'élaborer une stratégie transversale devient pressante face à la multiplication et le chevauchement de ces stratégies. C'est dans ce contexte qu'est née la première tentative d'une stratégie globale régissant l'espace maritime: le plan national de gestion intégrée du littoral.

6. Prenant en compte les lignes directrices identifiées pour assurer la transition vers une économie bleue au Maroc :

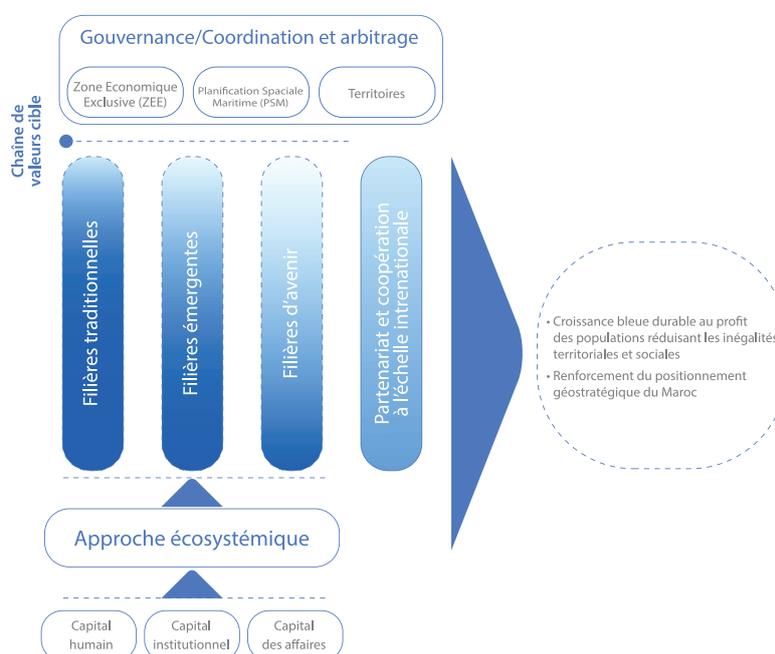
L'économie bleue marocaine présente une vision nouvelle pour le domaine maritime puisqu'elle traduit une intégration synergique de toutes les stratégies sectorielles pour contribuer à un développement durable et inclusif, avec une vraie ouverture à l'international.

Pour tirer profit du potentiel de son espace maritime, le Maroc devrait se doter d'une stratégie de l'économie bleue selon une approche écosystémique, qui consolide durablement les secteurs productifs traditionnels (pêche, infrastructures portuaires, tourisme...), qui accélère la croissance autour de secteurs émergents (comme l'aquaculture) et qui identifie des secteurs d'avenir, comme notamment les biotechnologies et la gestion des ressources génétiques liées à la biodiversité marine. Une telle stratégie doit intégrer les principes de la durabilité et de la soutenabilité afin de positionner le Maroc dans une économie durable, inclusive, équitable, prospère et intégrée dans les flux d'échanges internationaux.

Cette stratégie nationale de l'économie bleue devrait couvrir la mer et le littoral et contribuer à l'atteinte de quatre grands objectifs de long terme qui sont complémentaires et indissociables, à savoir :

1. Renforcer le développement socio-économique durable, cohérent et inclusif :
 - 1.1. Développer le plein potentiel des secteurs existants ;
 - 1.2. Encourager les secteurs émergents ;
 - 1.3. Investir dans les filières d'avenir (biotechnologies et ressources génétiques).
2. Accélérer la transition écologique pour la mer et le littoral, au regard du concept de durabilité, afin de faire face aux changements climatiques ;
3. Assurer l'équilibre du Nexus eau-énergie ;
4. Consolider la place du Maroc en renforçant son positionnement géostratégique sur les dimensions africaines, européennes et à l'international.

Les axes stratégiques de l'économie bleue



La stratégie nationale pour l'économie bleue devrait ainsi permettre d'atteindre les objectifs à long terme, articulés autour de quatre axes principaux, à savoir :

1. Prioriser la connaissance, la formation et l'innovation (capital humain) ;
2. Déployer une croissance bleue forte autour des activités maritimes ;
3. Accorder une place primordiale à la préservation des écosystèmes pour optimiser les retombées économiques de la croissance bleue ;
4. Favoriser la gouvernance territoriale de l'espace marin pour une économie durable et résiliente.

7. Tenant compte des opportunités offertes par la coopération et les partenariats internationaux

Ce nouveau modèle de l'économie bleue ne peut être complet sans la coopération internationale et la mise en place de partenariats internationaux qui permettront de contribuer à son développement. En effet, le Maroc fait partie de plusieurs initiatives régionales autour de l'économie bleue avec la Méditerranée, l'Union Européenne, et le continent africain.

De plus, la mobilisation du Maroc dans le cadre des efforts de la communauté internationale pour faire face aux changements climatiques est en ligne avec les axes stratégiques de l'économie bleue. C'est pourquoi, l'intégration des aspects liés au littoral et à l'espace maritime peut être confirmée dans le cadre de la révision à la hausse des objectifs du Maroc, à travers la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

8. Le CESE recommande de :

Recommandation stratégique

Adopter une stratégie nationale de l'économie bleue durable et inclusive, adaptée aux vocations régionales et déployée autour des secteurs économiques traditionnels (la pêche, le tourisme et les activités portuaires), tout en développant de nouveaux secteurs porteurs de forts potentiels de croissance (aquaculture, écotourisme, bioproduits marins ou biotechnologies, construction navale, etc.). Les projets relatifs à la mise en œuvre de cette stratégie devraient être à la fois élaborés en concertation avec les citoyens et les acteurs concernés, tout en ayant pour premier objectif de favoriser l'accès aux services et aux ressources maritimes à toutes les catégories sociales.

Recommandations sectorielles

Déployer une croissance bleue forte autour des secteurs économiques traditionnels et lancer de nouvelles filières

- **Restructurer les filières existantes pour accompagner leur transition vers une économie bleue :**

Les filières existantes nécessitent une réadaptation de leurs modèles économiques aux finalités de l'économie bleue, tant sur le plan légal, institutionnel, budgétaire, qu'en termes d'offre de formation. Elles peuvent de ce fait, représenter de véritables moteurs de la croissance bleue, en procédant à leur restructuration en vue de renforcer leur compétitivité économique et assurer leur pérennité.

- **Favoriser les nouvelles activités et soutenir les activités émergentes pour en faire de réels relais de croissance :**
 - Organiser des débats nationaux pour développer une vision et des mécanismes de développement des nouvelles activités ;
 - Accélérer la mise en place des dispositions institutionnelles, réglementaires, budgétaires, de formation et d'accompagnement nécessaires pour favoriser le développement de nouveaux secteurs et la création d'emplois pour les jeunes en donnant une place importante aux idées innovantes et à l'entrepreneuriat ;
 - Créer des synergies bénéfiques au développement de ces nouveaux secteurs et activités et les secteurs existants et traditionnels.

Améliorer la performance du modèle économique de la pêche et des produits de la mer :

- Poursuivre et capitaliser sur les résultats du plan *Halieutis*, en améliorant et en exploitant toutes les possibilités de développement, notamment sur le segment valorisation et renforçant ses volets environnementaux et sociaux ;
- Prévoir un accompagnement permettant d'assurer la transition d'une pêche traditionnelle vers une pêche moderne durable et adaptée aux enjeux actuels ;

- Améliorer les compétences en adaptant la formation de l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) aux nouveaux enjeux de l'économie bleue ;
- Intégrer les communautés locales et villages de pêcheurs dans le développement de la valorisation et la distribution au sein de la chaîne de valeurs de la pêche, en capitalisant sur des études et évaluations des projets et expériences réalisées.
- Veiller à l'application rigoureuse et au suivi des accords de pêche, notamment sur les volets de la fiabilité de l'information en temps réel, au respect des clauses environnementales et au niveau de débarquement des captures dans les ports marocains.

Augmenter les ambitions du Maroc en matière de développement de l'aquaculture éco-responsable et mettre en place les mécanismes d'accélération de réalisation des projets :

- Augmenter la visibilité du secteur pour attirer les investissements et assurer la valeur juridique des Plans d'Aménagement Aquacole et leur opposabilité ;
- Trouver des synergies entre le secteur de l'aquaculture et d'autres secteurs, notamment ceux de la logistique et des infrastructures ;
- Développer des programmes de formation à la fois techniques et de services et investir dans la recherche scientifique et l'innovation ;
- Agencer la planification des projets en tenant compte de la notion de l'aquaculture de soutien.

Poursuivre le soutien de l'État pour le développement des infrastructures (ports de débarquement, flotte) afin de les rendre plus efficaces et respectueuses de l'environnement :

- Repenser une infrastructure de liaison entre le Maroc et l'Espagne;
- Créer et développer de nouvelles lignes de transport ;
- Adapter l'offre de formation aux besoins des secteurs de la logistique ;
- Encourager la création des clusters spécialisés dans la construction, réparation et démantèlement naval.

Développer de manière forte les écosystèmes du tourisme responsable et local (activités sportives, de découvertes, balnéaires, ...) en impliquant la communauté locale en amont :

- Développer la visibilité du Maroc à travers une communication forte sur l'offre de plaisance et de sports nautiques et renforcer la présence du pavillon marocain ;
- Elargir l'offre touristique liée à la mer au profit du développement local pour couvrir de nouveaux segments comme ceux des croisières de manière générale, et des croisières de petits bateaux en particulier.

Identifier et évaluer le potentiel des biotechnologies marines et améliorer le développement du nexus eau-énergie:

- Donner une place centrale à la recherche et l'innovation afin d'identifier les potentialités et les conditions nécessaires pour développer le secteur des biotechnologies marines ;
- Développer de nouveaux créneaux porteurs tels que :
 - Le traitement des algues pour extraction de l'agar-agar, utilisé dans le secteur alimentaire et l'industrie cosmétique, mais aussi pour le potentiel énergétique que représentent certaines espèces d'algues ;
 - La transformation des déchets de poissons tels que les écailles pour les suppléments alimentaires et produits cosmétiques;
 - L'utilisation des souches bactériennes pour l'agro-alimentaire, le médical et le traitement des eaux usées.
- Veiller à la valorisation économique des ressources génétiques en accélérant l'adoption du cadre juridique et institutionnel permettant de mettre en place une feuille de route ciblant la protection et la valorisation de ces ressources ;
- Créer des pépinières de la mer pour encourager et incuber les idées innovantes ;
- Développer des partenariats au niveau international, régional et national entre les secteurs de la santé, l'énergie, l'environnement et l'écologie, intégrant les centres de recherches, les universités et les industriels ;
- Développer l'intégration des énergies renouvelables dans d'autres secteurs bleus ;
- Continuer le développement du dessalement au Maroc pour un dessalement écologiquement responsable et le connecter avec les énergies renouvelables ;
- Mener des études de faisabilité technique et des projets pilotes pour le développement de (i) STEP marines et de (ii) l'éolien offshore ;
- Continuer à favoriser l'investissement dans l'exploration des hydrocarbures.

Recommandations d'accompagnement et d'appui

Prioriser la recherche, l'innovation et la formation:

- Placer la recherche et l'innovation autour des nouvelles filières liées à la valorisation des services de la mer au centre des préoccupations des départements concernés, en soutenant les instituts de recherche existants, en les dotant de moyens humains et financiers suffisants et en encourageant le développement de partenariats internationaux ;
- Créer des pôles universitaires dédiés à la formation aux métiers de l'économie bleue ;
- Introduire les métiers de l'économie bleue dans la formation professionnelle et la formation continue et mettre en place des programmes d'éducation pratique et de proximité ;

- Lancer de larges programmes de sensibilisation et développer des initiatives culturelles autour de la mer et de ses activités (publications, événements maritimes, concours et compétitions...), afin de sensibiliser les citoyens à l'importance du patrimoine maritime de notre pays.

Améliorer l'observation et la surveillance:

- Poursuivre l'amélioration du système de suivi et de surveillance et celui de la diffusion de l'information liée aux services et écosystèmes marins ;
- Mettre en place un système d'évaluation et de monitoring social et environnemental lié à l'économie bleue ;
- S'assurer de l'efficacité des mécanismes de prévention de l'écosystème marin et prévoir des systèmes d'alertes environnementales ;
- Définir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour mesurer l'avancement de la mise en place de la stratégie nationale de l'économie bleue en lien avec l'Agenda 2030 et notamment l'ODD n°14.

Encourager et attirer l'investissement :

- Elaborer une feuille de route fiscale pour catalyser la transition vers une économie bleue ;
- Envisager la possibilité d'émettre des « obligations bleues » (blue bonds) à partir du portefeuille de projet de l'économie bleue et inviter les banques marocaines à s'investir dans le financement de ces secteurs.

Sécuriser et préserver les intérêts nationaux:

- Analyser tous les risques qui se présentent autour des métiers de la mer et du littoral, intégrer l'effort d'atténuation des impacts environnementaux et la lutte contre le changement climatique et encourager la mise en place de mécanisme de prévention et d'intervention ;
- Intégrer les infrastructures existantes et les différentes stratégies sécuritaires dans un volet traitant de l'ensemble des enjeux sécuritaires maritimes au niveau de la stratégie pour l'économie bleue.

Assurer la transition écologique nécessaire afin de réduire l'impact de la pollution et de la surexploitation :

- Intégrer les enjeux environnementaux de manière transversale dans toutes les activités connexes à l'économie bleue ;
- Préserver et protéger le littoral en renforçant la lutte contre la pollution plastique et la lutte contre le déversement des liquides polluants ;
- Rendre effective la législation existante qui protège les écosystèmes (lois 81-12 et 77-15) ;
- Développer une filière de collecte des déchets des personnels des navires qui sont obligés de jeter leurs déchets en mer.

Intégrer les efforts pour la lutte contre les changements climatiques:

- Intégrer l'enjeu climatique comme un axe fort de l'économie bleue.

Renforcer la place du Maroc à l'international et dans les partenariats régionaux :

- Faire du Maroc un hub régional dans les métiers de l'économie bleue (échanges commerciaux, infrastructures...);
- Echanger les expertises avec les pays partenaires du Maroc et assurer une coordination entre les stratégies régionales et la future stratégie nationale d'économie bleue ;
- Renforcer les compétences humaines chargées des négociations internationales dans les domaines de l'économie bleue.

Recommandations relatives à la gouvernance

Mettre en place une gouvernance institutionnelle efficiente de la SNEB confiée à une commission interministérielle dédiée, auprès du Chef du Gouvernement qui sera chargée des missions suivantes :

- Elaborer le projet de stratégie nationale d'économie bleue de manière concertée avec l'ensemble des parties prenantes, et notamment les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile, au niveau national et territorial, et définir les mesures d'intégration de ses orientations dans les politiques publiques, les stratégies et les plans sectoriels au niveau national, régional et local ;
- Assurer le pilotage opérationnel et le suivi de la mise en œuvre de la SNEB par les différentes parties prenantes selon leurs prérogatives respectives ;
- Développer les outils de coordination des politiques sectorielles afférentes à l'économie bleue et les critères de régulation et d'arbitrage entre les acteurs publics et privés, tout en veillant à la mise à jour de l'arsenal juridique et institutionnel en l'adaptant aux objectifs de la stratégie bleue ;
- Proposer des mesures opérationnelles en vue d'assurer la cohérence des politiques publiques des secteurs concernés avec les priorités et les orientations générales de la SNEB ;
- Etablir un reporting annuel de mesure de la performance de la mise en œuvre de la SNEB et ses retombées sur l'atteinte des 17 objectifs de développement durable.

Accélérer la délimitation juridique, au niveau des instances des Nations Unies, de l'espace maritime marocain pour assurer sa souveraineté :

- Assurer une planification spatiale maritime (PSM) au niveau territorial pour une économie globale et intégrée :
 - Intégrer les orientations et ambitions nationales de l'économie bleue dans un document de référence d'aménagement spatial maritime ;
 - S'assurer de la cohérence entre les plans d'aménagement existants (GIZC) et le nouveau Plan national de gestion intégrée du littoral (PNL).

- Renforcer le rôle central des territoires dans le développement des secteurs de l'économie bleue dans le cadre de la régionalisation avancée :
 - Etablir, par les régions et les communes, un inventaire des potentialités et actifs océaniques de leur espace maritime, en attendant l'adoption de la SNEB ;
 - Associer les populations locales et leurs représentants dans toutes les phases d'analyse des potentialités et d'identification des opportunités à saisir en matière de développement des secteurs de l'économie bleue à l'échelle inter-régionale, régionale et communale ;
 - Saisir l'occasion du processus de révision des Programmes de Développement Régional (PDR) et des Plans d'Action Communaux (PAC) pour développer de nouveaux projets intégrés et viables liés aux différents secteurs de l'économie bleue selon une approche écosystémique en utilisant l'outil de planification spatiale maritime ;
 - Développer un mécanisme de partenariat public-privé efficient pour faire face aux besoins de financement des projets ayant trait à l'économie bleue au niveau des territoires ;
 - Intégrer dans les documents d'aménagement régional (schéma régional d'aménagement territorial -SRAT-, schéma régional du littoral -SRL-, ...), les exigences de la planification spatiale maritime, les besoins en infrastructures et les investissements nécessaires dans les secteurs de l'économie bleue.

Conseil Economique, Social et Environnemental

1, angle rues Al Michmich et Addalbout, Secteur 10, Groupe 5
Hay Riad, 10 100 - Rabat - Maroc

Tél. : +212 (0) 538 01 03 00 Fax +212 (0) 538 01 03 50

Email : contact@ces.ma